



Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 21/06/2022

ID : 069-200058493-20220617-B\_20220617\_8-DE

## DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

### SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B\_20220617\_8

#### ADHÉSION DE LA COMMUNE D'IRIGNY AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le **17 juin 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire au SIGERLY, 28/30 rue de la Baisse, salle Bador 2ème étage sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

|  |          |
|--|----------|
| <b>Quorum</b>                                    | <b>5</b> |
| Nombre de délégués en exercice                   | 9        |
| Total de délégués présents                       | 6        |
| Nombre de pouvoirs                               | 0        |
| Nombre total de délégués ayant voix délibérative | 6        |

#### PRÉSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole), Jean-Philippe CHONÉ, Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

#### ABSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe JAL (La tour de Salvagny)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-03-16/02 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n°2022/062 de la commune d'Irigny du 24 mai 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) d'Irigny et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

### **Le Bureau syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Irigny à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

**AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*